

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00084**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 25/03/2024

Politique	Aménager une ville durable	Dossier n°	CM-002314
Commission	<b>Politique de la ville - Développement durable - Insertion et emploi</b>		
Direction en charge	Foncier		
Objet	La Cotonne - 6 boulevard Salvador Allende - Acquisition de terrain auprès d'Alliade Habitat - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Pouvoirs**

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

**Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES

**Secrétaire de séance**

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Le développement durable, un des trois piliers de la politique municipale, doit permettre à la Ville de Saint-Étienne d'être toujours plus attractive, tout en veillant à la protection de l'environnement afin de contribuer à la préservation de notre planète sans obérer le développement économique et social nécessaire aux générations futures. La Ville de Saint-Étienne, qui connaît une progression remarquable de son nombre d'habitants, va continuer à aérer le tissu urbain, conformément à son ambition affichée d'être une ville inclusive et durable.

Le quartier de la Cotonne fait l'objet d'un ambitieux projet de renouvellement urbain, visant à requalifier le cadre de vie et à dynamiser l'ensemble des fonctions urbaines.

Le terrain libéré dans ce quartier à la suite de la démolition des tours Peyrard par Alliade Habitat, va permettre la reconversion d'un tènement de plus de onze hectares, sis 6 boulevard Salvador Allende. Ce site est destiné à accueillir une activité d'agriculture urbaine dans le cadre du projet Quartiers fertiles porté par la Ville de Saint-Étienne et l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU).

## ■ Motivation et opportunité

Afin de terminer les aménagements nécessaires à l'accueil de cette activité, la Ville de Saint-Étienne va prendre possession de ce terrain de façon anticipée à son acquisition.

Elle doit également en devenir propriétaire afin de le mettre à la disposition des professionnels de l'agriculture qui auront été retenus par la Ville de Saint-Étienne, suite à l'appel à projet lancé fin 2023.

## ■ Contenu

Cette acquisition concerne les parcelles cadastrées MS 199 et 202, sises 6 boulevard Salvador Allende, d'une superficie totale de 11 158 m<sup>2</sup>. La convention partenariale, signée en 2019 avec l'ANRU, prévoit les conditions d'acquisition des tènements démolis auprès des bailleurs sociaux selon leur destination future.

Ce terrain est destiné à l'aménagement d'un espace à vocation sociale non assimilable à la constitution d'une réserve foncière. Cette destination permet une acquisition par la Ville au prix symbolique de 1 €. Par délibération annexée du 14 février 2024, le conseil d'administration d'Alliade Habitat a validé ce prix de cession.

Cette acquisition n'est pas soumise à l'avis préalable de la Direction de l'Immobilier de l'État, le prix de vente étant inférieur au seuil de consultation.

L'acte notarié sera reçu par Maître Courtet, notaire à Saint-Étienne, 8 place de l'hôtel de ville. La Ville de Saint-Étienne prendra en charge les frais d'acte.

## ■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne

## ■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)	1,00€			
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>1.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>1.00 €</b>		<b>00.00 €</b>

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

## ■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver l'acquisition par la Ville de Saint-Étienne des parcelles MS 199 et 202 au prix de 1 € symbolique,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents et notamment l'acte notarié à intervenir qui sera reçu par Maître Courtet, notaire à Saint-Étienne, 8 place de l'Hôtel de Ville,
- imputer la dépense et/ou la recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses	2024	21	2118				
Recettes							

## ■ Décision

### Proposition adoptée

58 voix pour

Pour Extrait,  
Le Maire,

Gaël PERDRIAU

Le secrétaire,

Lionel JOUFFRE